



43 actions concrètes pour un développement plus durable

I. Lutte contre le changement climatique

Action 0 : Mise en œuvre d'un Agenda 21

Rendre public un document lisible, concis et compris par tous, tout en impliquant les acteurs du territoire et les citoyens aux politiques de développement durable.

Action 1 : Favoriser des déplacements respectueux de l'environnement

Promouvoir les modes de déplacements alternatifs notamment par la mise en place de vélo à assistance électrique.

Action 2 : Plan de déplacements administration

Proposer et promouvoir des mesures de transports « doux » adaptés pour les déplacements professionnels.

Action 3 : Poursuivre le développement de pistes cyclables et autres chemins piétons protégés

Mieux partager la voirie au profit des circulations douces, aménager des itinéraires cyclables lorsqu'il est techniquement possible de le faire.

Action 4 : Mise en place d'un service de cyclopousse

Ce service peut répondre à un besoin d'accompagnement personnalisé des seniors, dans leurs déplacements de proximité.

Action 5 : Appuyer et favoriser la démarche de développement des pédibus

Depuis quelques années, le Grand Lyon favorise la création de lignes de pédibus ; la Ville est partie prenante en aidant les écoles à créer, lorsque cela s'y prête, des lignes sur notre territoire.

Action 6 : Améliorer les conditions d'accessibilité aux établissements publics ainsi que la sécurité publique des déplacements

Améliorer l'accessibilité des équipements publics aux usagers, tout en sécurisant leurs déplacements

quotidiens (cheminement, signalétique, information).

Action 7 : Politique de développement/renouvellement urbain

Faire émerger une politique de développement/renouvellement urbain partagée par les acteurs du territoire : élus, habitants, commerçants tout en respectant l'identité urbaine de Tassin la Demi-Lune.

Action 8 : Adhésion à la logique du plan climat du Grand Lyon

S'engager au côté du Grand Lyon dans les objectifs du plan climat communautaire, c'est-à-dire de réduire de 20% ses émissions de GES.

Action 9 : Plan d'actions d'économie énergétique construit sur la base d'un audit énergétique global

Pour mener à bien les objectifs du plan climat, la ville de Tassin investit dans un plan d'actions d'économie d'énergie pour mieux consommer.



Action 10 : Imposer une dimension QEB dans toutes les opérations de travaux, rénovation/extension/réaménagement

La ville de Tassin la Demi-lune œuvre en faveur de la promotion des démarches « *Qualité Environnemental du Bâtiment* » pour toutes les nouvelles constructions sur son territoire.

Action 11 : Développer chaque fois que possible les énergies renouvelables

La ville de Tassin la Demi-lune œuvre en faveur de la promotion des énergies renouvelables.

II. Préservation de la biodiversité

Action 12 : Gestion éco-responsable des ressources naturelles ou entretenir et aménager les espaces verts durablement

Favoriser la promotion d'une gestion éco-responsable de la végétation des espaces verts et plus globalement des milieux naturels.

Action 13 : Promouvoir le compostage individuel et collectif sur le territoire

Chacun de nous produit environ 590 kg de déchets par an. Face à ce constat, la ville de Tassin la Demi-Lune a pour objectif de promouvoir les

comportements éco-responsables notamment par la mise en place de composteur individuel et collectif.

Action 14 : Développer ses projets Nature

Le projet nature « *plateau de Méginand et vallons du charbonnières, du Ribes et du Ratier* » regroupe depuis 2008 cinq communes sur des objectifs communs de préservation et de valorisation des espaces périurbains.

Article 15 : Réduction des pollutions visuelles

Pour mieux intégrer et limiter les dispositifs publicitaires dans le paysage urbain, la ville mettra en œuvre prochainement un nouveau règlement local de publicité.

Action 16 : Plan de lutte contre les inondations SAGYRC/contrat rivière

Valorisation du patrimoine vert des cours d'eau et de leur mise en sécurité.
Mettre en valeur le patrimoine vert et bleu de la commune.

III. Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie

Action 17 : Poursuivre la participation au Club du développement durable

La ville de Tassin la Demi-Lune participe activement au club du DD, espaces d'échanges d'expériences et de mutualisation des bonnes pratiques.

Action 18 : Informer et former largement les plus exposés aux risques présents sur le territoire

Limiter et prévenir les risques présents sur le territoire communal par une plus grande formation et information en amont.

Action 19 : Soutenir l'éducation culturelle et artistique à l'école

Développer des actions de médiation en direction du public scolaire, notamment pour faciliter l'accès de tous aux manifestations et à la diffusion des œuvres.

Action 20 : Pratiquer des politiques tarifaires incitatives et la gratuité de certaines actions

La ville pour faciliter l'accès de tous aux manifestations et rechercher une plus grande équité fiscale, tend à pratiquer des politiques tarifaires incitatives.

Action 21 : Développer des actions hors les murs pour toucher de nouveaux publics



Pour faciliter l'accès de tous aux manifestations et à la diffusion des œuvres, la ville promeut et développe des spectacles hors les murs (fête de la musique, spectacle dans la cours du collège ...)

Action 22 : Développer les collections de la médiathèque vers un éventail de documents plus large et plus diversifié

Mettre à disposition des habitants un choix plus large et diversifié de documents, ouvrages, livres, musiques etc.

Action 23 : Développement des espaces multimédia

Développer le service en ligne pour une consultation à distance grâce au projet de ré-informatisation de la médiathèque.

Action 24 : Soutenir la pratique amateur en mettant à disposition des locaux adaptés et équipés du pôle associatif.

La ville s'est engagée dans la construction d'un bâtiment multi associatif en vue de doter les associations d'un outil performant et mutualisé.

Action 25 : Programmer la présence d'artistes sur le territoire et faciliter la mise en œuvre de leurs projets de création

Soutenir la pratique d'activité pour tous les publics et notamment les scolaires.

Action 26 : Faire l'inventaire du patrimoine artistique et le publier sous forme accessible

Faire l'inventaire des œuvres d'art appartenant à la commune et les valoriser en éditant un catalogue et en les exposant.

Action 27 : Mettre en place des plans de formation adaptés pour les agents municipaux, donner accès à la formation tout au long de la vie et valoriser l'expérience

Pour faciliter l'accès à une formation diversifiée et de qualité tout au long de la vie et valoriser l'expérience, la ville mettra en place début 2011 un plan de formation pour l'ensemble de ses agents municipaux.

IV. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Action 28 : Développer des projets intégrant un public intergénérationnel

Encourager les échanges intergénérationnels. Permettre notamment aux enfants d'appréhender l'univers des plus âgées, contribuer à l'ouverture et aux échanges.

Action 29: Favoriser le lien parent/jeune enfant voire adolescents

Favoriser et soutenir la création de liens sociaux, d'échanges et de solidarités entre générations. Aider le mieux possible les parents dans leur rôle parental quelque soit l'âge de leur enfant.

Action 30 : Prévenir et lutter contre toutes les formes d'incivilité et de violence dans et autour du sport

La pratique sportive est parfois confrontée à des actes d'incivilités et de violences. A ce titre, la ville de Tassin œuvre en faveur d'une politique volontariste de prévention et de lutte contre les incivilités et la violence dans le sport.

Action 31 : Prise en compte fiscale du handicap

Mise en place d'un abattement de 10% sur la taxe d'habitation pour toutes les personnes handicapées.

Action 32 : Favoriser l'accès aux soins en matière de santé mentale

Permettre à chacun de bénéficier d'une information complète sur la santé ; agir en faveur de la santé de tous et réduire les inégalités.



Action 33 : Développer le partenariat et la veille logement: observatoire de la demande en logement social

Mieux anticiper les besoins en matière de logement social.

Action 34 : Créer un lien de solidarité envers les personnes âgées

Valoriser l'expérience et les connaissances des personnes âgées.

Lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Action 35 : Améliorer les conditions d'habitat dans les quartiers et éradiquer l'habitat indigne

La ville œuvre et lutte avec fermeté pour éradiquer l'habitat indigne.

V. Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Action 36 : Intégrer la dimension développement durable dans la programmation des différentes manifestations et événements

Sensibiliser, responsabiliser et inciter les services et équipes organisatrices d'événements, à des pratiques éco-responsable (tri des déchets, codes

de bonnes conduites adaptés aux différentes pratiques).

Action 37 : Formation et sensibilisation des agents municipaux au développement durable

Rendre les agents municipaux acteurs à part entière de la politique de développement durable à Tassin ; les former et les sensibiliser afin d'entrer dans une véritable dynamique de développement durable.

Action 38 : Mise en place d'animations sur les thématiques du développement durable

La ville organisera chaque année, au-delà des événements nationaux, de nombreuses manifestations autour des thématiques du développement durable.

Action 39 : Développer les bonnes pratiques dans les écoles

Développer des actions d'éducation et de formation au développement durable. Responsabiliser les écoles par rapport à leur environnement local.

Action 40 : Projet d'éducation au développement durable

La ville de Tassin la Demi-Lune incite les équipes pédagogiques à développer des « projets d'école » sur les thématiques du développement durable, notamment dans le cadre de son projet nature.

Action 41 : Inciter les acteurs du territoire à tendre vers des pratiques professionnelles éco-responsables

Inciter les entreprises Tassulinoise à intégrer les principes du développement durable dans leurs activités commerciales. Développer le partenariat avec les entreprises dans le cadre de l'Agenda 21 Tassulinois.

Action 42 : Développer une éco-administration

Intégrer concrètement les principes du développement durable dans les politiques de la ville et dans son fonctionnement.

Action 43 : Orienter les acquisitions de la collectivité vers des achats éco-responsables

A l'heure où notre mode de consommation montre ses limites, les pouvoirs publics ont plus que jamais un rôle d'exemple à jouer notamment par le biais de leurs achats. La ville de Tassin la Demi-Lune à fait ce choix, en prenant en compte systématiquement le critère environnemental dans ses marchés publics.